



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 11 mai 2021



N/D. : 21-01-020

Objet : Demande d'accès aux documents

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 mars 2021, précisée auprès de M^{me} Judith Mercier le 23 mars, visant à obtenir de l'information au sujet des titulaires 9134-2485 Québec Inc. et 9275-3276 Québec Inc. (Restaurant Yoko) (#2053734). Vous désirez obtenir les documents suivants déposés au soutien du jugement du Tribunal de la Régie rendue le 10 mai 2016 (#40-0007364) :

- 1) Le document 7.5 mentionné au paragraphe 3 de la page 4 de la décision; et
- 2) L'autorisation d'exploitation temporaire (AET) émise au nom de la compagnie 9134-2485 Québec Inc (Restaurant Yoko) (#2053734), dont la personne responsable est Le Marie Thanh Dao, pour la période du 3 avril au 2 juillet 2014.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) que, malgré nos recherches dans les dossiers physiques des titulaires concernés, le document 7.5 n'a pu être repéré (point 1 de votre demande).

Par ailleurs, l'AET, mentionnée au point 2 de votre demande, peut vous être transmise. Vous la trouverez annexée à la présente. Toutefois, considérant les articles 53 et 54 de la loi précitée, les renseignements personnels dans le document transmis, ont été caviardés, et ce, afin de les protéger.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques

p.j.

D E C I S I O N

NUMERO ETABLISSEMENT: 2 053 734

DECISION NUMERO: _____

REQUERANT : 9275-3276 QUÉBEC INC.
RESPONSABLE : DAO Le Marie Thanh

DECISION AET: 341752

NOM ETABLISS. : RESTAURANT YOKO
ADRESSE : 4747, rue Jean-Talon Est
Montréal
H1S 1K4

NO. DEMANDE AET :
DATE " " :

DEMANDE: 252679 RENOUV. AET-CESSION

DATE DEMANDE: 2014/04/02

DESCRIPTION DES PERMIS:

MODIFICATION DEMANDEE	CATEGORIE/ AUTORISATION	LOCALISATION	CAPACITE
--------------------------	----------------------------	--------------	----------

REST VENDRE S

Considérant que le dossier du requérant rencontre les exigences prévues à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9.1), ses règles et ses règlements, la Régie:

- (☒) Fait droit à la demande
- (☐) Révoque le(s) permis existant(s) à compter de la délivrance de nouveaux permis
- (☒) Accorde l'autorisation d'exploitation temporaire, pour une durée de 90 jours du 31/04/2014 au 02/07/2014 mais ne pouvant dépasser, en cas de non paiement des droits annuels, le 19 MAI
- (☐) Met fin à l'autorisation d'exploitation temporaire (Décision no : _____)
- (☐) Prend acte du désistement
- (☐)

Conditionnellement, dans un délai de 30 jours de la présente décision ou ne dépassant pas celui accordé pour l'autorisation d'exploitation temporaire:

- (☐) Au paiement des droits exigibles

SIGNATURE :

MEMBRE DU PERSONNEL DESIGNÉ

DATE DECISION: 02/04/2014

COPIE CONFORME

02 AVR. 2014

Québec

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3
Téléphone : (418) 643-7667
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopie : (418) 643-5971
www.raqj.gouv.qc.ca

Montréal

1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (514) 873-3577
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopie : (514) 873-5861